



FIGURE 83 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

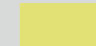
 Monument Historique
délimitation et numérotation


 Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé


 rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

 0,1 - 0,5°

 0,5 - 1°

 1,0 - 5,0°

 5,0 - 108,0° (angle maximal)

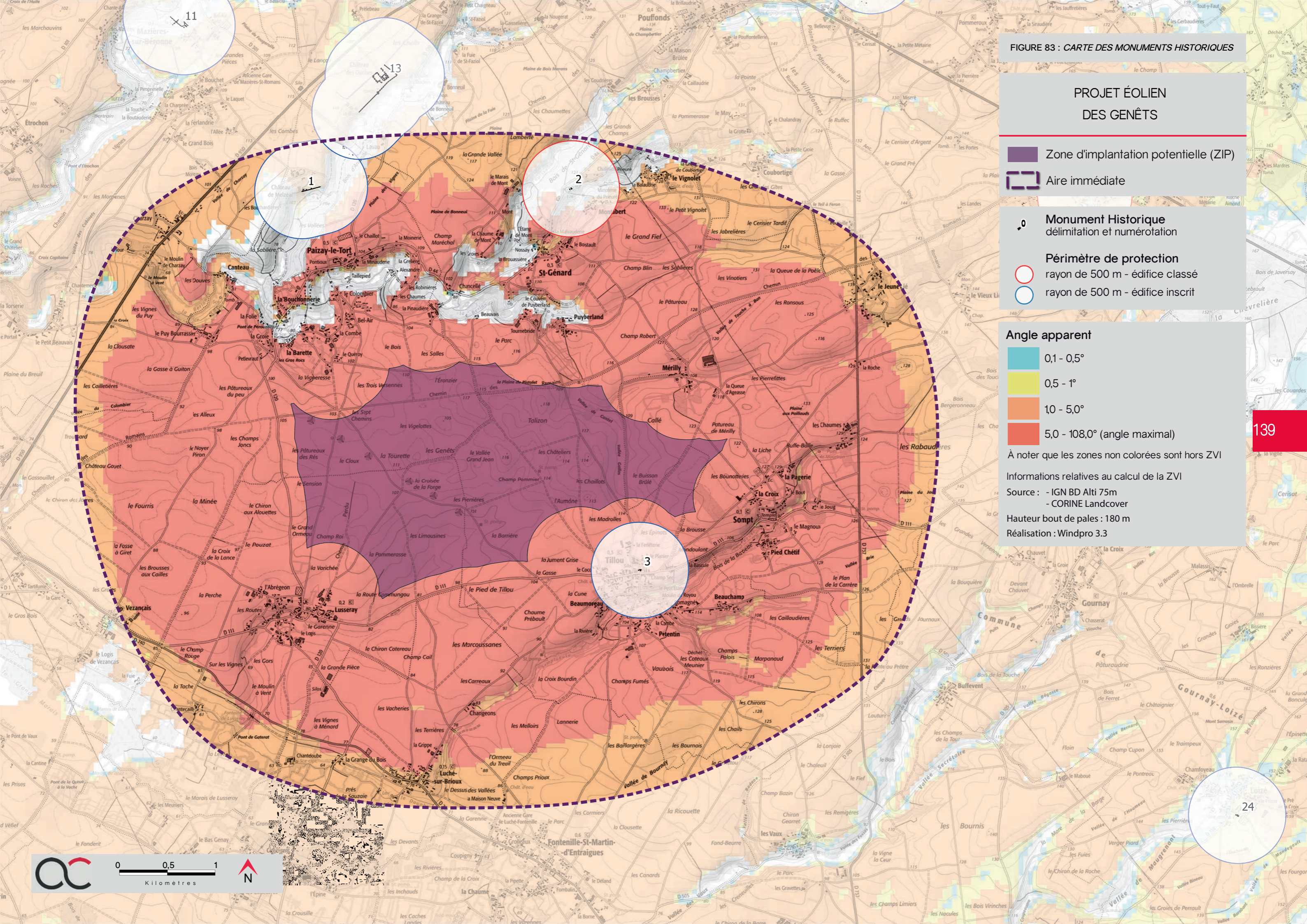
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.3



MH 1 - CHÂTEAU DE MELZÉARD // PAIZAY-LE-TORT

> Risque de covisibilité



Photo 95 : Vue depuis le RD 950 la vue en direction du VIP est filtré par la trame végétale dans laquelle se dissimule le château

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 950 le château de Melzéard est perceptible latéralement à la route, dissimulé dans la ripisylve de la vallée de la Légère. En arrière-plan de cette vallée, le VIP des Genêts apparaît au-dessus de la trame végétale et du monument historique en situation de covisibilité directe. En raison de la proximité du VIP et de la visibilité du toit du château la sensibilité est forte.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

MH 2 - ÉGLISE SAINT-GÉNARD // SAINT-GÉNARD

> Risque de covisibilité



Photo 96 : Vue depuis les abords du château, la vue est filtrée par la ripisylve de la vallée

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Saint-Génard est implantée en périphérie des habitations au nord-est du village. Depuis ce point de vue, le VIP émerge au-dessus de la vallée de la Marseillaise, filtré par la ripisylve et entre en situation de covisibilité directe avec le monument historique visible au premier plan. Ainsi, la sensibilité depuis les abords de ce monument historique est forte.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

MH 3 - ÉGLISE SAINT-SULPICE // TILLOU

> Risque de visibilité



Photo 97 : Vue depuis les abords de l'église Saint-Sulpice à Tillou

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis le pied de l'église Saint-Sulpice, la vue est globalement fermée par la trame bâtie et végétale du village. Toutefois, en raison de la proximité de la ZIP avec ce monument historique implanté en centre-bourg du village, le VIP apparaît filtré et tronqué dans l'axe de la route. La sensibilité depuis ce point de vue est modérée en raison des nombreux masques visuels.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

Num	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
1	Château de Melzéard	Paizay-le-Tort	79	Partiellement Inscrit	2,1	Implanté en zone boisée	En ZVI	NULLE	FORTE
2	Eglise Saint-Génard	Saint-Génard	79	Classé	2,0	Implanté entre zone boisée et parcellaire agricole	Hors ZVI	NULLE	FORTE
3	Église Saint-Sulpice	Tillou	79	Inscrit	0,7	Implanté au centre du village de Tillou	En ZVI	MODÉRÉE	NULLE

Figure 84 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate

3.4. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs secteurs de ZPPA ont été répertoriés mais aucune n'empiète sur la zone d'implantation potentielle.

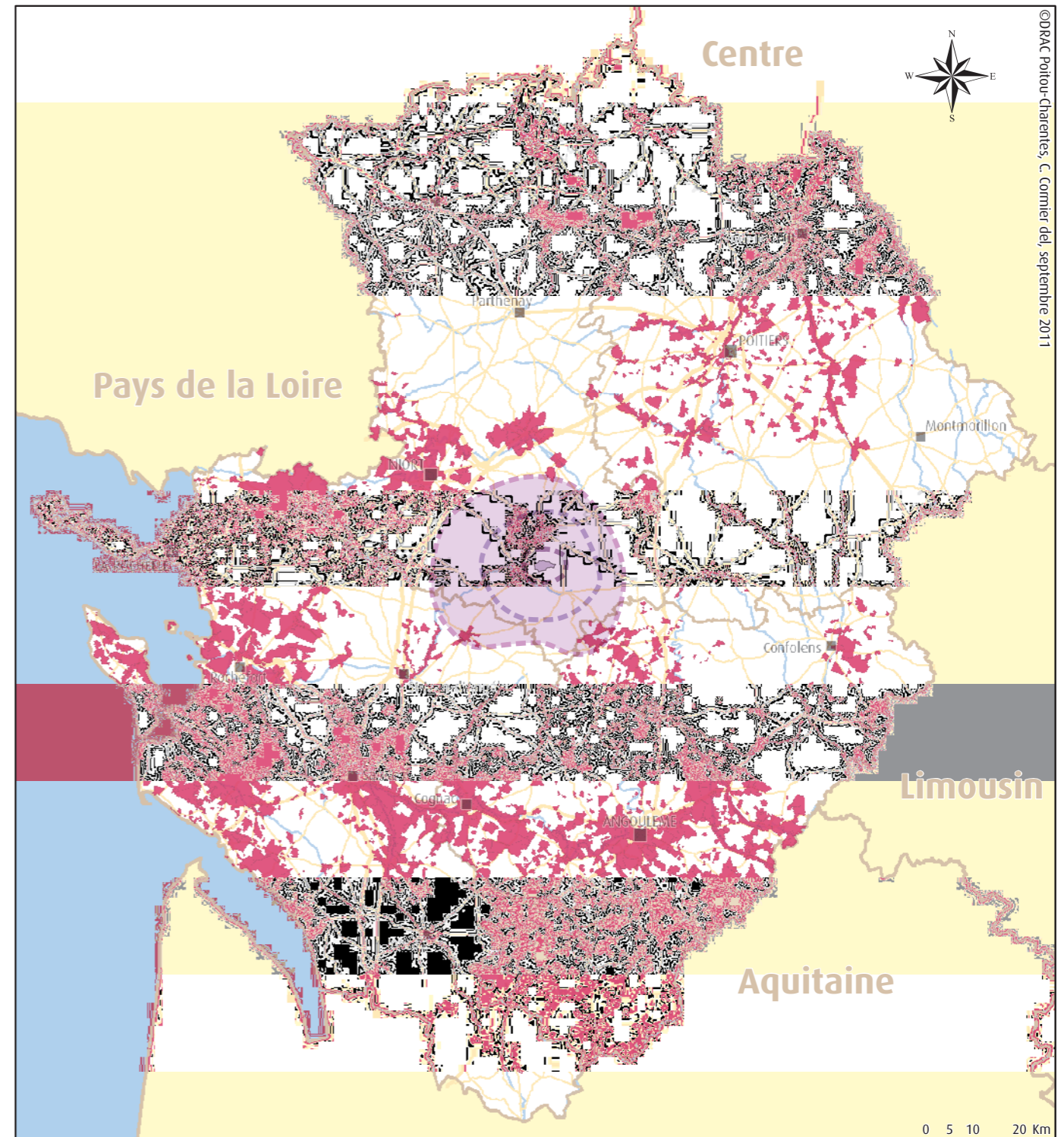
3.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

L'aire d'étude immédiate abrite trois monuments historiques. Pour les deux premiers (le château de Melzéard et l'église de Saint-Génard) les sensibilités des covisibilités identifiées sont élevées en raison de leur degré d'ouverture et leur proximité avec la ZIP. Pour l'église St-Sulpice à Tillou, la sensibilité depuis les abords est modérée en raison du masque que constitue la trame bâtie du village dans lequel s'inscrit l'église

Aucun site UNESCO n'a été répertorié dans l'aire d'étude immédiate.



ZPPA (Zones de Présomption de Prescription Archéologique) en Poitou-Charentes



E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Le projet éolien des Genêts se situe dans un paysage où plusieurs vallées comme la Boutonne, la Béronne ou la Berlande marquent fortement les lieux. Les perceptions varient entre ouvertes sur les plateaux agricoles comme sur le plateau où est implanté la ZIP ou bien fermées dans les fonds de vallée où le relief et la ripisylve raccourcissent les vues.

Ainsi, depuis les axes routiers, les vues sont rythmées par une alternance de perceptions longues puis courtes. Globalement, l'amplitude du relief est importante, ce qui permet ponctuellement des vues panoramiques où le regard porte loin. Cependant, ces séquences sont souvent ponctuelles, limitées en longueur par le couvert forestier des vallées.

Ce projet s'inscrit en extension d'un pôle éolien déjà présent avec les parcs existants de Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort ainsi que les parcs autorisés et en instruction des Châteliers et du Fourris.

L'état initial du paysage ne présente pas d'incompatibilité paysagère majeure quant à la mise en place de ce projet de parc éolien des Genêts mais une grande vigilance doit être apportée vis-à-vis des sensibilités identifiées, à savoir :

- > Le rapport d'échelle et le respect des lignes de forces des vallées principales, pour éviter tout risque d'effet de dominance sur ces paysages emblématiques.
- > Certains monuments et sites emblématiques présentent des risques de visibilité et/ou de covisibilité avec le projet. La future perception du site éolien depuis ces derniers devra être évaluée avec attention.
- > La préservation du cadre de vie des riverains doit être étudiée finement avec la forte prégnance présumée du projet, notamment depuis l'aire d'étude immédiate. L'analyse des vues pressenties des bourgs et hameaux de l'aire immédiate montre que les caractéristiques paysagères des lieux offrent régulièrement des vues ouvertes ou partielles vers le projet. De plus, il existe des risques de covisibilités, notamment avec le village de Lusseray.
- > Le risque de saturation visuelle est un enjeu modéré pour ce territoire mais qu'il faudra considérer avec attention.
- > L'implantation, la hauteur et les modèles d'éoliennes devront tenir compte des parcs en exploitation, autorisés et en instruction cités plus haut afin de former un pôle éolien harmonieux et cohérent.

Les 3 cartes qui suivent recensent et hiérarchisent, aire par aire, les sensibilités identifiées au travers de l'état initial.



Photo 98 : Cultures agricoles et vallée de la Somptueuse au sud de Tillou